



ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2022 à 18 H 00

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 ;
- 2) Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2022 du Budget Principal ;
- 3) Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2022 de la RMT ;
- 4) Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2022 du DSU ;
- 5) Projet de dématérialisation de l'envoi des convocations du Conseil Municipal aux élus, et de la mise à leur disposition de tablettes numériques ;
- 6) Dématérialisation des convocations au conseil municipal – Modification partielle du Règlement Intérieur du Conseil Municipal ;
- 7) Création du « Conseil des séniors de la Ville de Remire-Montjoly » et à l'adoption de son Règlement de fonctionnement ;
- 8) Création du Conseil Municipal des Enfants et à l'adoption de son Règlement de fonctionnement ;
- 9) Création et installation d'une commission extra-municipale ;
- 10) Organisation du temps de travail au sein de la Collectivité en conformité avec la règle des 1607 h ;
- 11) Participation de la Collectivité au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) des agents dans les domaines de la santé et de la prévoyance. Débat préalable ;
- 12) Partenariat financier triennal (2022 – 2023 – 2024) avec la Compagnie Difé Kako dans le cadre du Développement culturel et artistique sur le territoire de Remire-Montjoly ;
- 13) Nouveau partenariat « Musique et Territoire / Politique d'enseignement musical territorialisé » avec le CMDTG (Conservation de Musique, Danses et Théâtre de Guyane) ;
- 14) Demande de cession gratuite de terrains domaniaux situés dans les secteurs du Hameau des Encens, d'Attila Cabassou, du Quartier des Pêcheurs et d'Adélaïde Tablon ;
- 15) Mise en place d'un guide de procédure de mise en réforme des biens de la commune ;
- 16) Bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2021 ;
- 17) Donné acte relatif à la signature d'une convention de jumelage entre la Commune et le Régiment du Service Militaire Adapté de la Guyane ;
- 18) Donné acte relatif aux décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT.